

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 400X-CE-3256

concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 400e réunion extraordinaire tenue le lundi 21 novembre 2022 à 11 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur (annexe 1);

ATTENDU que le nombre de postes découlant de l'application de la clause 8.07 de la Convention collective est de 246 pour l'année 2023-2024 (annexe 2);

ATTENDU le document « Répartition des postes de professeur 2023-2024 – Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2023-2024 (annexe 3);

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2023-2024 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2023-2024 (annexe 4);

ATTENDU les calculs menant au projet de répartition théorique des postes de professeur par département et par site de travail pour l'année 2023-2024 (annexe 5);

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024 (annexe 6);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE CRÉER un (1) poste de professeur ou professeure non intégré (au sens de la répartition des postes) au département d'informatique et d'ingénierie rattaché au secteur disciplinaire *Informatique* ;

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024, lequel projet constitue une annexe faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale